

## **SEANCE DU 9 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROAILLAN, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire.

**PRESENTS** : MM. TAUZIN. GLEIZES. LATRILLE. BOUTELEUX. ALFONSO. LAPEYRE. MOLETTA. FOURCADE. ENNELIN. Mmes RAMBEAUD. PATROUILLEAU. SAPHORE. TEHAN. POUPOT. DURAN. RANDÉ. POLI. CHARAVAY.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. CASTERA

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves MOLETTA.

### **I – Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **II – Travaux de voirie : Réfection voies du lotissement, Aménagement trottoirs et accès Route de Léogeats – Route de Sauternes et logements locatifs communaux (RPA), Aménagement trottoirs au droit du parking de l'école.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie 2020 :

- Réfection voies du lotissement,
- Aménagement trottoirs et accès Route de Léogeats – Route de Sauternes et logements locatifs communaux (RPA),
- Aménagement trottoirs au droit du parking de l'école.

Le dossier de maîtrise d'œuvre a été confié à Philippe ESCANDE, Géomètre Expert DPLG, situé, 46, Route de Roaillan – 33210 LANGON, pour un montant de travaux estimé à 100 000 € HT (environ 120 000 € TTC), en fonction des options.

**Le Conseil Municipal,  
Monsieur le Maire entendu,**

**APPROUVE** le projet des travaux de voirie, Réfection voies du lotissement, aménagement trottoirs et accès Route de Léogeats – Route de Sauternes et logements locatifs communaux (RPA), aménagement trottoirs au droit du parking de l'école.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

**DESIGNE** Messieurs TAUZIN, GLEIZES, BOUTELEUX et Madame PATROUILLEAU, pour constituer la commission d'appels d'offres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché.

### **III – FDAEC**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale présidée par Mme Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEIZES, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du FDAEC 2019, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 15 492 €.

**Après avoir écouté ces explications,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE REALISER** en 2020, l'opération suivante :

Réfections voies du lotissement, aménagement trottoirs et accès Route de Léogéats - Route de Sauternes et logements locatifs communaux (RPA) et aménagement trottoirs au droit du parking de l'école :

Montant des travaux : 103 976 € HT (124 771,20 € TTC)

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 15 492,00 €,
- **D'ASSURER** le financement complémentaire de la façon suivante :  
Autofinancement pour 88 484 € HT (106 181 € TTC).

#### **IV – Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil Municipal. Chaque Conseiller Municipal peut présenter une liste, même incomplète.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à cinq le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Maryse PATROUILLEAU, Chantal POLI, Olivier BOUTELEUX, Cécile RAMBEAUD, Constance CHARAVAY, sont candidats.

A l'issue d'un vote à l'unanimité Maryse PATROUILLEAU, Chantal POLI, Olivier BOUTELEUX, Cécile RAMBEAUD, Constance CHARAVAY sont élus.

Monsieur le Maire indique avoir désigné les personnes suivantes non élues : Marie-Noëlle BERTHET, Jean-Pierre BANOS, Françoise LALANNE, Marlène REBERAT et Jack LALANDE.

#### **V – Désignations des Commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste concernant la Commission Communale des Impôts Directs.

##### **Commissaires proposés :**

- **Titulaires :** MM LALANDE Jack, DUCOS Joël, DUBOURG Michel, OSTIZ Guy, BONNET Franck, PATROUILLEAU Maryse, LACAZE Dominique, CORNILLE Christèle, BOUTELEUX Delphine, LEFEVRE Pascale, FOURCADE Séverine, CAZE Jean-Claude.
- **Suppléants :** MM GLEIZES Bernard, POLI Chantal, LARRUE Serge, DURAN Catherine, LATRILLE Patrice, DORIANTE Martine, SAPHORE David, LAFARGUE Laëtitia, LEBERON Valérie, MANZIONNE Souad, LAFUE SURMELY Danièle, VERMIS Béatrice.

Le Conseil Municipal confirme la liste des commissaires titulaires et suppléants proposée à la Commission Communale des Impôts Directs.

## **VI – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de plus de 1000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les 6 mois qui suivent leur installation.

Après lecture du règlement intérieur du Conseil Municipal de Roaillan

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

## **VII - Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »**

**Vu** l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutives en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2017/003 en date du 7 avril 2017, approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant** que le Département a décidé de créer l'Agence Technique départementale « Gironde Ressources afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant** que l'agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE DESIGNER** le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée Générale de Gironde Ressources :

Monsieur ALFONSO Anacléto, Conseiller Municipal en qualité de titulaire,

Monsieur GLEIZES Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint, en qualité de suppléant.

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **VIII - Suspensions loyers restaurant « Le Taille Roc » et cabinet ostéopathie (Madame Caroline RUPERTO).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pendant la période de confinement, il avait été décidé de suspendre les loyers du restaurant « Le Taille Roc » et du cabinet d'ostéopathie de Madame RUPERTO Caroline.

Considérant les difficultés rencontrées par ces locataires pour poursuivre leur activité,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- D'ANNULER les loyers suivants :**

- Restaurant le « Taille Roc » :  
Avril 2020 : 580.60 €,  
Mai 2020 : 595.13 €
- Cabinet d'ostéopathie :  
Avril 2020 : 377.11 €

## **IX - Enquête publique société AGRIENERGIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que la commune de Roaillan est concernée pour une consultation publique concernant la société AGRIENERGIE pour l'exploitation d'une installation de méthanisation collective sur la commune d'Auros.

Après présentation du projet,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- NE PRESENTE** aucune observation et donne un avis favorable à ce projet.

## **X – Implantation FREE MOBILE et ORANGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que FREE MOBILE et ORANGE ont demandé l'implantation d'un pylône sur ROAILLAN. Dans la zone concernée, la commune de Roaillan est propriétaire de la parcelle B 422 au lieu-dit le Tucau. Cette parcelle pourrait être proposée à la société pour cette implantation.

## **XI – Acquisition matériel sportif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les buts de foot pliables sont en très mauvais état et que le bureau de contrôle SOCOTEC a émis un avis défavorable à leur utilisation. Un devis a été demandé à la société NERUAL pour la fourniture de 2 paires de buts de foot à 8 repliables et réglables. Le montant du devis est de 2840 € HT (3408 € TTC). Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette acquisition.

## XII – Questions diverses

- **Conseil d'école** : Monsieur le maire donne lecture du Conseil d'école du 30 juin 2020. Pas d'observation majeure sur ce Conseil d'école. Il faut constater une baisse importante des effectifs. A ce jour 199 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre 2020.
- **Budget** : Monsieur le Maire présente le budget au Conseil Municipal qui a été voté le 28 février 2020 et présente les travaux d'investissement en cours.
- **Construction d'une « Maison des Associations »** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une commission pour étudier ce projet. Messieurs LAPEYRE, MOLETTA, BOUTELEUX, GLEIZES et Mesdames TEHAN, POUPOT et SAPHORE feront partis de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,